

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Conseil Départemental
Séance du 9 février 2018

Objet : Motion de l'assemblée départementale sur la limitation de vitesse à 80 Km/heure

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 11h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Absents et excusés : Guylène PANTEL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Sophie PANTEL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

CONSIDÉRANT la motion remise en séance ;

L'assemblée départementale réunie en Commission Plénière, après en avoir délibéré,

A l'issue du comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier dernier, le Premier ministre a annoncé la mise en œuvre du projet de réduction de la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 Km/h sur les axes bidirectionnels non pourvus de séparateur central. Si la diminution du nombre de victimes d'accidents de la route est un objectif qu'on ne peut que partager, la réduction de la vitesse maximale autorisée sur le réseau secondaire ignore les difficultés de déplacement dans les territoires ruraux et de montagne. La priorité doit être donnée au respect de la limitation en vigueur, soit 90 Km/heure. La lutte contre la mortalité routière doit faire l'objet d'une stratégie globale et non se concentrer sur une seule cause. Le gain en matière de sécurité routière reste à démontrer car les résultats de l'expérimentation engagée par Bernard Cazeneuve en 2015 ne font l'objet d'aucune publication.

Si la sécurité au volant passe par la responsabilité individuelle de tous les conducteurs et leur capacité à adapter leur vitesse aux conditions de circulation, elle passe aussi par des mesures d'aménagements facilitant les déplacements des populations rurales et périurbaines en besoin urgent d'un véritable désenclavement. **Cette décision peut pénaliser l'attractivité d'un département comme la Lozère où il n'y a pas de double voie, peu d'autoroute, un réseau ferré peu performant et des transports collectifs quasi inexistant.** Les habitants n'ont pas d'autres alternatives que l'utilisation de leur véhicule pour les déplacements. Cela vient anéantir les efforts engagés par les collectivités pour améliorer le temps de parcours vers les autoroutes tout en renforçant sensiblement les conditions de sécurité. Les utilisateurs du réseau, par leurs recherches GPS, seront détournés de la Lozère, vers des parcours plus rapides ;

A ce titre, l'assemblée départementale,

- sollicite de l'Etat qu'il abandonne cette décision, prise sans concertation avec les élus des territoires, de réduire à 80 km/h la vitesse sur l'ensemble des routes nationales et départementales au profit d'actions de prévention à destination des publics les plus impliqués dans les drames de la route.
- sollicite de l'Etat la publication et l'analyse des résultats de l'expérimentation de cette décision.
- demande à l'État de faire aboutir le projet de mise à 2x2 voies de la RN88 entre l'A75 et Langogne dans les meilleurs délais
- recommande qu'une cellule mixte de sécurité départementale composée de représentants de l'Etat, du Conseil départemental, de la gendarmerie, de la police, d'associations d'usagers de la route et d'élus locaux puisse examiner les conditions de limitations de vitesse sur l'ensemble du réseau routier avec discernement et bon sens.
- demande aux parlementaires Lozériens de soutenir la démarche et de la relayer auprès du gouvernement.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,



La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL